

AFFAIRE N° 15. - Emprunt de la somme de 166 000 000 de Frs CFA
auprès de la MUPA pour réaliser la 4ème tranche d'assainissement de SAINT
DENIS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Nous avons obtenu en 1969 du FIDOM local pour la 4ème tranche d'assainissement de SAINT-DENIS une autorisation de programme de 20 000 000 de Frs CFA.

Or, cette 4ème tranche qui comprend le reste de la rue du Général de Gaulle et la rue de Caen en totalité nécessiterait des travaux évalués par la S. E. C. N. O. à 186 000 000 de Frs CFA.

Nous avons la possibilité d'emprunter sans intérêt auprès de la MUPA la différence entre la subvention et le coût des travaux.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à contracter un emprunt de 166 000 000 de Frs CFA auprès de la MUPA pour les travaux sus-indiqués.

Je mets la question aux voix.

M. DEDIER. - Initialement la somme demandée était de 100 000 000 de Frs CFA. Elle est passée à 166 000 000 de Frs. Nous ne sommes pas certain de l'obtenir. Même si la MUPA, dans l'ensemble, allait voter cette somme, la tutelle peut la ramener à 100 000 000 de Frs.

LE MAIRE. - Nous demandons le maximum.

M. DEDIER. - Comme je fais partie du Conseil de la MUPA, j'aiderai la Municipalité de mon mieux.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.